

20180125 8h30-11h30 - Conseil ED SVS

Présents : Nadine Loudig, Chami Kim, Baptiste Ropert, Heidy Schmid-Antomarchi, Béatrice Bailly-Maître, Alexandre Boscari, Emmanuel Deval, Cristine Alves da Costa, Véronique Van De Bor, Jean-Marie Botto, Jean-François Peyron, Thomas Lamonerie.

Excusés : Vivien Weber, Christine Coustau, Marylène Poirié.

Logo de l'ED SVS – Couverture uniformisée des Thèses UCA

Thomas Lamonerie présente la maquette de couverture de thèse choisie par UCA, avec possibilité de logo en surimpression bleutée spécifique à chaque ED. L'ED SVS devait choisir dans une banque d'images celle représentant au mieux son champ d'activités. Peu de propositions ont été faites et ne couvrent pas bien toute l'étendue du spectre de recherches menées à l'ED SVS. Il est décidé de refaire un tour de propositions pour décider dans une semaine.

UCA - Maison des Etudes Doctorales. Présentation par Françoise Renaudat.

La création de la MED fait suite au passage des ED sous UCA et au lancement du nouveau contrat doctoral. Elle est destinée à régler les problèmes de compétences RH posés par la diversité des contrats (Labex, ANR, ERC, MNESR...).

La MED comprend 3 personnes, invitées au Collège des Etudes Doctorales (la réunion du Vice-Président Recherche et des Directeurs d'ED), et qui apportent un appui administratif au CED. Tous les gestionnaires des ED sont rattachés à la MED mais travaillent sur site.

Les locaux sont sur le campus St Jean d'Angély (2 petits bureaux, pas d'espace convivial).

Pour plus de détails, voir les pages MED sur le site web UCA. Les procédures sont mises en ligne.

Missions :

- Guichet unique d'accueil de tous les doctorants, surtout étrangers, en collaboration avec le Welcome Center UCA.
- Suivi des activités complémentaires permises par le nouveau contrat doctoral : enseignement (monitorat), missions d'expertise, recherche en entreprise, etc. Ces missions doivent favoriser l'insertion professionnelle.
- Harmonisation des procédures entre ED.
- Conventions de formation.
- Production de documents types (autorisation de soutenance à huis-clos).
- Organisation d'événements pour les doctorants : remise de diplômes.

Françoise Renaudat rappelle l'importance d'avoir un contrat doctoral pour faire une thèse (3 ans), et non un contrat déguisé (type CDD IE d'un an renouvelable 2 fois) qui pose d'énormes problèmes juridiques en cas de non autorisation de réinscription à l'ED. Le contrat doctoral prévoit la clause de non autorisation de réinscription, ce qui, le cas échéant, permet de le rompre selon une procédure prévue, sans risque de recours.

Nouveau site web – UCA

Le transfert du site web de l'ED SVS vers la plateforme web UCA doit permettre une consultation avec ajustement automatique sur tout type de support, une meilleure ergonomie pour l'accès aux menus, et une animation / modification des contenus simplifiée. Toutefois, UCA n'offre pas les outils de gestion des candidatures, des formations et des propositions de thèse sous forme de base de données telles que ceux du site actuel.

La position adoptée est de transférer les pages statiques du site sur la plateforme UCA, mais de garder les liens aux bases de données pour traiter les candidatures, les projets de thèse et les formations.

Auparavant, l'information du site actuel doit être hiérarchisée en fonction des besoins utilisateurs. Le groupe de travail qui s'en charge est Chami Kim, Baptiste Ropert et Thomas Lamonerie.

1er appel d'offre pour mobilité internationale 2018

Rappel des conditions d'éligibilité et types de séjour :
Etudiants inscrits à l'ED en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année.

Séjour dans un laboratoire étranger d'au moins 2 semaines : jusqu'à 50% des frais avec un plafond de 800 €

Ecole thématique internationale : jusqu'à 50% des frais avec un plafond de 500 €

Le Conseil se prononce en faveur d'étendre l'aide aux Ecoles thématiques à celles tenues en France mais tout en anglais avec des speakers internationaux.

Deux demandes sont examinées :

- Rana Mhaidly (Equipe Jean-Ehrland Ricci, C3M) : Ecole thématique en Angleterre.

- Chiara Tocco (Equipe Michèle Studer, iBV) : Ecole thématique internationale à Bordeaux.

Le Conseil donne son accord pour les deux demandes, pour un maximum de 500€, sur factures couvrant au maximum 50% des dépenses.

Nadine Loudig communique la décision aux intéressées, en rappelant qu'en contrepartie, leur manuscrit de thèse et toute publication liée à cette formation devra faire mention de l'aide de l'ED SVS pour cette formation (décision du Conseil de mars 2016).

Renouvellement des jurys du concours 2018 - Représentativité des collèges disciplinaires.

Malgré un nombre inégal de chercheurs dans les 8 disciplines couvertes par l'ED SVS, le Conseil décide de maintenir une représentation égale de chaque discipline, jugeant que cela n'a pas d'incidence sur le fonctionnement du jury.

L'ED va donc lancer un appel à participer au jury de concours à raison d'un représentant par discipline. Si une discipline ne déclare pas de volontaire, il n'y aura pas de relance. Si une discipline propose plusieurs volontaires, l'ED procédera à un tirage au sort.

Format d'interview : le choix d'une partie présentation scientifique courte laissant la place à un entretien à bâtons rompus est maintenu. Les questions et l'organisation de l'interview sont à retravailler. Alexandre Boscari suggère que la distribution de parole pour lancer chaque interview soit préparée par deux rapporteurs.

Heidy Schmid-Antomarchi remarque que la partie de questions sur la motivation intrinsèque est souvent décevante.

Jean-Marie Botto signale les bons conseils d'organisation d'entretien du site LinkedIn.

Véronique Van de Bor indique qu'elle peut mettre à disposition des fiches sur la mise en place d'entretiens de motivation.

Il est décidé de mettre à l'ordre du jour du conseil de Mars la refonte de l'entretien. JMB et VVDB envoient leurs éléments d'information au Conseil (via Nadine Loudig).

Auditions mi-parcours : faut-il les maintenir ?

Avantages :

- Permettent de maintenir le lien entre ED et doctorants.

- Permettent de détecter (et très souvent de résoudre) des situations de difficultés personnelles ou relationnelles.

- L'ED a une procédure simple et efficace en cas de problème : un membre du Conseil est mandaté pour contacter l'encadrant, proposer la recherche de solutions et vérifier si la situation a évolué positivement après 6 mois.

Inconvénients :

- Doublonnent avec les CST en partie.

- Multiplient les rendez-vous.

Remarque : les CST se déroulant hors programme de l'ED, celle-ci n'est pas nécessairement informée d'éventuels problèmes scientifiques ou humains.

Le Conseil décide de maintenir l'audition à mi-parcours, à la date du 29 Mars. Il sera rappelé à tous les doctorants de deuxième année, notamment par les représentants des doctorants au Conseil, que l'entretien n'est pas centré sur la science (pas de présentation formelle), mais sur le déroulement de la

thèse : environnement, encadrement, moyens, formations, échanges scientifiques, prévisions de publications, projet d'après-thèse.

Nadine Loudig envoie une convocation aux doctorants inscrits en 2^{ème} année.

Pré-requis pour la soutenance de thèse

Face à un discours propagé par certains doctorants selon lequel l'article en 1^{er} auteur accepté à la soutenance ne serait plus requis, et aussi pour garantir aux doctorants que leur travail soit publié, ce qui est la meilleure preuve de leur expérience de recherche doctorale, Thomas Lamonerie rappelle les critères officiels adoptés à l'ED SVS :

1 article accepté en 1^{er} auteur acquis au moment de la soutenance.

Le dossier de demande d'autorisation de soutenance doit contenir un Curriculum Vitae comprenant également la liste des publications en préparation, soumises, sous-presse ou publiées dans des revues avec comité de lecture (noms de tous les auteurs, titre, revue, année, vol. pp). ***Si le candidat n'a pas d'article en premier auteur, le Directeur de Thèse devra en justifier par une lettre adressée au Directeur de l'Ecole Doctorale.***

Task force pour les formations proposées par l'ED.

L'objectif est de mieux recueillir les besoins des doctorants, de planifier les formations en s'appuyant sur les plateaux techniques des instituts de recherche affiliés à l'ED, et si possible d'en pérenniser le calendrier de sorte que les doctorants puissent avoir une vision de la répartition des formations sur l'année. L'expérience des années passées montre que ceci requiert l'appui d'une personne motivée.

Chami Kim, Baptiste Ropert et Marylène Poirié sont chargés de trouver un chercheur / ingénieur volontaire pour appuyer et dynamiser l'organisation des formations ED.

Inscription en thèse et durée de financement.

L'ED demande aux candidats de justifier d'un financement pour la durée légale de la thèse (36 mois) pour autoriser l'inscription en doctorat. En cas de financement ne couvrant pas toute la période, un engagement écrit du directeur de thèse, indiquant qu'il garantit le financement complet (soit par l'obtention de financement spécifique, soit sur fonds propres de l'équipe), est demandé par l'ED.

TL demande à la MED de produire un document d'engagement du directeur dont la valeur juridique soit attestée.

Recherche d'un troisième membre extérieur du Conseil de l'ED.

Pour se mettre en conformité avec la composition du Conseil prévue par l'arrêté du 25 Mai 2016, un troisième membre extérieur à l'ED est requis. Le Conseil s'accorde sur le fait que ce membre doit travailler hors du milieu académique et posséder une expérience d'encadrement ou de co-encadrement de thèse. TL va contacter IrisPharma dans ce sens et invite chaque membre du Conseil à proposer des personnes correspondant à ce profil.